

CONSEIL D'ADMINISTRATION

4^e séance – 27 janvier 2021, 19 heures
(par visioconférence)

Invités :

M.	Marc Benoit
Mmes	Annie Bourgeois Johanne Carmichael
M.	Sylvain Caron
Mmes	Linda Cazale Kiléka Coulibaly
MM.	Jean-Pierre Gauvin Benoit Guilmain, vice-président Pierre-Gérald Jean Étienne Lamy Julien Le Maux
Mmes	Isabelle Perreault Mélisandre Shanks, présidente Alisha Wissanji

Sont aussi présents :

M.	Robert Gendron, directeur général
Mmes	Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
M.	Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire
M ^e	Jérôme Gariépy, membre du personnel d'encadrement sans droit de vote
M ^e	Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale
Mme	Maude Leclerc, analyste, Service du secrétariat général

Mme Sandra Boisse est absente de cette présente séance.

Mmes Mélisandre Shanks et Kiléka Coulibaly ainsi que MM. Benoit Guilmain et Julien Le Maux s'absentent des discussions des points 18 à 22 inclusivement.

Une première pause a lieu de 20 h 15 à 20 h 25.

Une seconde pause a lieu de 20 h 30 à 20 h 35.

Mot de la présidence

La présidente, Mme Mélisandre Shanks ouvre la séance du Conseil d'administration et souhaite la bienvenue à tous. Elle entame la séance en exprimant son désir que les efforts de tous soient concentrés sur la réussite des élèves, et ce, dans la bienveillance et la collaboration. Finalement, elle interpelle le ministre de l'Éducation afin que le code d'éthique et de déontologie, qui sera applicable aux membres des conseils d'administration des Centres de services scolaires, soit rendu disponible le plus tôt possible.

Mot de la direction générale

M. Robert Gendron offre d'abord à tous ses vœux pour la nouvelle année. Puis, il félicite tous les élèves pour leurs efforts et les encourage à persévérer malgré les difficultés qu'ils peuvent vivre en ce moment. Il remercie également les enseignants et enseignantes qui s'adaptent au quotidien malgré le contexte. Il reconnaît l'importance que chaque personne demeure attentive aux défis qu'apporte la pandémie quant à la santé mentale, particulièrement chez les adolescents et les jeunes adultes. Il souligne que le CSSDM s'est assuré de mettre en place des ressources pour soutenir les membres du personnel à cet égard. Il précise que ces dernières se trouvent sur notre site Web, notre intranet et seront diffusées par le biais d'une infolettre et de nos réseaux sociaux. M. Gendron fait par la suite un bilan concernant les mesures du taux de CO₂ dans les écoles ainsi que de la situation de la Covid-19.

1. Adoption de l'ordre du jour

La modification suivante est proposée à l'ordre du jour :

- Ajout au point 10 d'un projet de résolution concernant l'intérim du directeur général (proposé par Mme Annie Bourgeois)

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Marc Benoit et appuyée par Mme Isabelle Perreault.

L'ordre du jour modifié est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Période réservée aux questions du public
- 3- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 25 novembre 2020
- 4- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 16 décembre 2020
- 5- CA-202101-23 Service du secrétariat général – autorisation aux directions générales adjointes de participer aux séances du Conseil d'administration

- 6- CA-05-202101-03 Dépôt de la recommandation du Comité de vérification – états financiers audités de l'exercice terminé le 30 juin 2020
- 7- CA-01-2021021-07 Direction générale – dépôt des états financiers audités de l'exercice terminé le 30 juin 2020
- 8- CA-202101-21 Service du secrétariat général – rapport annuel 2019-2020 du Centre de services scolaire de Montréal
- 9- CA-202012-20 Projet de résolution portant sur la formation d'un comité ad hoc du Conseil d'administration afin de coordonner la démarche devant mener à la nomination d'un directeur général ou d'une directrice générale du CSSDM déposé par Mme Kiléka Coulibaly
- 10- CA-202101-25 Projet de résolution concernant l'intérim du directeur général déposé par Mme Annie Bourgeois
- 11- CA-050-202012-02-A Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – centre administratif et annexe – délocalisation – autorisation de la signature d'un amendement révisé à la convention d'usufruit avec le *Fonds de placement immobilier Cominar*
- 12- CA-202101-24 Projet de résolution – décision de la personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au Code d'éthique et de déontologie et d'imposer une sanction – plainte 47-643-30 – année scolaire 2020-2021
- 13- CA-05-202101-04 Dépôt de la recommandation du Comité de vérification – rapport de surveillance et de revue du cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle au 30 juin 2020
- 14- CA-01-202101-08 Direction générale – Bureau de l'audit interne, de l'éthique et des enquêtes – approbation du Rapport de surveillance et de revue du cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle au 30 juin 2020
- 15- CA-202101-22 Service du secrétariat général – remboursement des dépenses de fonction et de civilités du directeur général pour les mois de novembre 2019 à janvier 2020

- 16- CA-02-202101-08 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'École des métiers du meuble de Montréal – année 2020-2021
- 17- CA-06-202101-01 Direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire – institution du comité d'engagement pour la réussite des élèves
- 18- CA-11-202101-01 Services pédagogiques – école Académie de Roberval – renouvellement du statut d'école établie aux fins d'un projet pédagogique particulier en vertu de l'article 240 de la LIP – période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2025
- 19- CA-11-202101-02 Services pédagogiques – école Face – renouvellement du statut d'école établie aux fins d'un projet pédagogique particulier en vertu de l'article 240 de la LIP – période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2025
- 20- CA-11-202101-03 Services pédagogiques – école Fernand-Seguin – renouvellement du statut d'école établie aux fins d'un projet pédagogique particulier en vertu de l'article 240 de la LIP – période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2025
- 21- CA-11-202101-04 Services pédagogiques – école Le Plateau – renouvellement du statut d'école établie aux fins d'un projet pédagogique particulier en vertu de l'article 240 de la LIP – période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2025
- 22- CA-11-202101-05 Services pédagogiques – école Rose-des-Vents – renouvellement du statut d'école établie aux fins d'un projet pédagogique particulier en vertu de l'article 240 de la LIP – période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2025
- 23- CA-33-202101-01 Service des ressources matérielles – projets à soumettre dans le cadre de la mesure d'embellissement des cours d'école (50530) pour l'année 2020-2021
- 24- CA-33-202101-03 Service des ressources matérielles – demande d'autorisation pour la signature d'un amendement au bail en faveur de l'organisme Maison Saint-Charles
- 25- CA-33-202101-04 Service des ressources matérielles – autorisation de prolonger de 16 jours le bail pour la location de locaux au stade olympique afin de permettre à l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal (EMFM) de poursuivre la formation de préposés aux bénéficiaires

- 26- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du Règlement R2011-1
- a) CA-02-202101-07 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Sophie-Barat – année 2020-2021
- 27- Rapports d'information :
- a) INF-CA-2020-03-A Service du secrétariat général – informations au Conseil d'administration concernant les rapports autorisés par le directeur général dans le cadre de la délégation de pouvoirs transitoire
- b) CA-01-202012-06 Direction générale – répartition du solde de la mesure 30391
- c) CA-31-202101-01 Service des ressources financières – analyse des résultats financiers par la direction de l'exercice terminé le 30 juin 2020 (non audité)
- d) INF-CA-2021-04-A Dépôt pour information du Sommaire du plan d'audit de performance en gestion budgétaire
- e) INF-CA-2021-05 Analyse quant à la validité de la proposition déposée lors de la séance du Conseil d'administration du 16 décembre 2020, laquelle vise à instituer un comité ad hoc « afin de coordonner la démarche devant mener à la nomination d'un directeur général ou d'une directrice générale »
- 28- Rubrique du représentant au CGTSIM
- 29- Plan de relève de la direction générale
- 30- Divers
- 31- Levée de la séance

2. Période réservée aux questions du public

- a) M. Gabriel Morissette – enseignant à l'école Chomedey-De-Maisonneuve

M. Gabriel Morissette, enseignant à l'école Chomedey-De-Maisonneuve questionne les membres du Conseil d'administration relativement à la réaffectation d'enseignants-orthopédagogues à des postes de titulaires. Notamment, il se demande pour quelles raisons cette mesure est appliquée même lorsqu'une alternative est possible dans les milieux et quels moyens sont mis en place pour limiter les inconvénients liés à cette situation.

La présidente, Mme Mélisandre Shanks, cède la parole au directeur général. M. Robert Gendron affirme qu'il s'agit d'une situation complexe, dans un contexte de pénurie de personnel exacerbé par la pandémie de Covid-19. Il assure cependant que le CSSDM déploie tous les efforts pour recruter des enseignants, et ce, en collaboration avec le milieu universitaire. Il reconnaît également la difficulté à jongler avec la balance des inconvénients et à trouver la meilleure solution possible pour les élèves et particulièrement ceux qui ont des besoins particuliers et qui nécessitent une expertise adaptée. Il termine en assurant que les directions d'établissement peuvent compter sur les Services à l'élève pour les aider à obtenir des services de soutien connexes.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 25 novembre 2020

Tel que PROPOSÉ par Mme Linda Cazale, il est unanimement **RÉSOLU**, suite aux corrections techniques demandées :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 25 novembre 2020.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 16 décembre 2020

Tel que PROPOSÉ par M. Marc Benoit et APPUYÉ par Mme Kiléka Coulibaly, il est unanimement **RÉSOLU**, suite aux corrections techniques demandées :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 16 décembre 2020.

5. Service du secrétariat général – autorisation aux directions générales adjointes de participer aux séances du Conseil d'administration

Document déposé : Rapport CA-202101-23 en date du 19 janvier 2021 de M^e Ann-Sophie Verrier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport CA-202011-14 présenté à la séance du Conseil d'administration du 25 novembre dernier, lequel visait à autoriser les trois directions générales adjointes à prendre part aux délibérations du Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT qu'après délibération du Conseil d'administration, ce rapport a été renvoyé pour étude au comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT que le 18 janvier 2021, le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni notamment afin d'analyser la proposition contenue au rapport CA-202011-14;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique de permettre aux directions générales adjointes de participer aux séances du Conseil d'administration (voir annexe 1);

CONSIDÉRANT que cette recommandation s'appuie sur le fait que les directions générales adjointes détiennent une expertise dans leur domaine respectif et que leur présence au Conseil d'administration permettrait d'apporter les précisions nécessaires lors des délibérations;

CONSIDÉRANT que le comité de gouvernance et d'éthique, dans le cadre de ses travaux en lien avec l'élaboration des Règles de fonctionnement du Conseil d'administration, souhaite proposer l'intégration de ce principe (participation des directions générales adjointes aux séances du CA) à même ces Règles;

CONSIDÉRANT que l'étude quant à la participation des directions générales adjointes aux délibérations du CA est toujours en cours par les membres du comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT les articles 167.1 et suivants de la *Loi sur l'instruction publique*;

Tel qu'il est PROPOSÉ par M. Julien Le Maux et APPUYÉ par Mme Isabelle Perreault, il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER les directions générales adjointes de participer aux séances du Conseil d'administration.

6. Dépôt de la recommandation du Comité de vérification – états financiers audités de l'exercice terminé le 30 juin 2020

Document déposé : Rapport CA-05-202101-03 en date du 20 janvier 2020 de Mme Lucie Painchaud concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les états financiers audités « projet » et le rapport de l'auditeur indépendant du cabinet *Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.* ont été déposés pour fins d'analyse lors de la rencontre du comité de vérification tenue le 10 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que les membres ont pris connaissance de la documentation soumise;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le comité de vérification;

Tel qu'il est PROPOSÉ par Mme Linda Cazale et APPUYÉ par M. Julien Le Maux, il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de PRENDRE ACTE des états financiers audités du Centre de services scolaire de Montréal, les notes complémentaires et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 30 juin 2020.

7. Direction générale – dépôt des états financiers audités de l'exercice terminé le 30 juin 2020

Document déposé : Rapport CA-01-2021021-07 en date du 15 janvier 2020 de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui prévoit que « le directeur général soumet les états financiers et le rapport du vérificateur externe au conseil d'administration, à la première séance qui suit d'au moins 15 jours la date de la réception de ce rapport »;

CONSIDÉRANT le rapport de l'auditeur indépendant du cabinet Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r. l., daté du 10 décembre 2020, portant sur les états financiers audités de l'exercice terminé le 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers audités « projet » au comité de vérification du 10 décembre 2020 pour fins d'analyse;

CONSIDÉRANT le dépôt à la séance ordinaire du Conseil d'administration du 27 janvier 2021 de la résolution du comité de vérification qui recommande de prendre acte des états des états financiers audités, portant la signature électronique 3663383564, les notes complémentaires et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT que, le 13 janvier 2021, le directeur général du Centre de services scolaire de Montréal soumettait au conseil d'administration les états financiers audités, portant la signature électronique 3663383564, les notes complémentaires et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 30 juin 2020;

Tel qu'il est PROPOSÉ par Mme Annie Bourgeois et APPUYÉ par M. Marc Benoit, il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de PRENDRE ACTE du dépôt des états financiers audités du Centre de services scolaire de Montréal, portant la signature électronique 3663383564, les notes complémentaires et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 30 juin 2020.

Lors de l'étude de ce point, MM. Denis Hérard et Joël Lavallière auditeurs externes de la firme *Deloitte* viennent présenter les États financiers audités.

* * * * *

8. Service du secrétariat général – rapport annuel 2019-2020 du Centre de services scolaire de Montréal

Document déposé : Rapport CA-202101-21 en date du 12 janvier 2021 de MM. Thomas Brichet et David Deault-Picard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le Centre de services scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte notamment de la réalisation de son plan d'engagement vers la réussite à la population de son territoire et des résultats obtenus en fonction des objectifs et des cibles qu'il comporte;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel du Centre de services scolaire doit aussi faire mention, pour chacun de ses établissements, de la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance de son directeur général par les directions d'établissement, des interventions qui ont été faites et de la proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire est tenu de transmettre une copie de son rapport annuel au ministère de l'Éducation (MEQ);

CONSIDÉRANT le Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 du Centre de services scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis dans le présent rapport;

Tel qu'il est PROPOSÉ par M. Pierre-Gérald Jean et APPUYÉ par M. Jean-Pierre Gauvin, il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECEVOIR le rapport annuel 2019-2020 qui se trouve à l'annexe 1;
- 2° de MANDATER le Secrétariat général de transmettre une copie du rapport au ministère de l'Éducation et de le rendre public.

9. Projet de résolution portant sur la formation d'un comité ad hoc du Conseil d'administration afin de coordonner la démarche devant mener à la nomination d'un directeur général ou d'une directrice générale du CSSDM déposé par Mme Kiléka Coulibaly

Document déposé : CA-202112-20

** M. Robert Gendron, Mme Lucie Painchaud, M. Jean Ouimet et Mme Francyne Fleury se retirent pour l'étude de ce point 9.**

M. Benoit Guilmain propose le dépôt du rapport CA-202112-20 à une séance ultérieure.

La proposition de dépôt est appuyée par M. Julien Le Maux.

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de REPORTER l'étude de cette proposition à une séance ultérieure.

10. Projet de résolution concernant l'intérim du directeur général déposé par Mme Annie Bourgeois

Document déposé : CA-202101-25

** M. Robert Gendron, Mme Lucie Painchaud, M. Jean Ouimet et Mme Francyne Fleury se retirent pour l'étude de ce point 10.**

CONSIDÉRANT que le directeur général a annoncé officiellement son départ à la retraite, à compter de la fin du mois de février 2021;

CONSIDÉRANT que le processus de sélection d'une nouvelle direction générale sera lancé prochainement et qu'à cet effet, une nomination ne pourra pas être officialisée avant plusieurs semaines;

CONSIDÉRANT qu'une direction générale par intérim devra être nommée dans l'intervalle;

CONSIDÉRANT les fonctions dévolues par la *Loi sur l'instruction publique* au Conseil d'administration et au Comité des ressources humaines;

Tel qu'il est PROPOSÉ par M. Étienne Lamy et APPUYÉ par M. Marc Benoit, il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de MANDATER le Comité des ressources humaines afin de proposer au Conseil d'administration différentes options pour assurer l'intérim au poste de direction générale.

11. Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – centre administratif et annexe – délocalisation – autorisation de la signature d'un amendement révisé à la convention d'usufruit avec le *Fonds de placement immobilier Cominar*

Document déposé : Rapport CA-05-202012-02-A en date du 15 décembre 2020 de Mme Manon Lanctôt concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la signature de la Convention d'usufruit avec le *Fonds de placement immobilier Cominar* le 4 février 2019;

CONSIDÉRANT que cette convention d'usufruit vise à permettre la délocalisation des fonctions administratives du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT la résolution 9 de la séance ordinaire du 22 janvier 2020, en vertu de laquelle le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal autorisait la signature d'un amendement à la convention d'usufruit;

CONSIDÉRANT que le 15 juin 2020, la Commission scolaire de Montréal est devenue le Centre de services scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT qu'un retard important à la date de fin des travaux de la phase 4 était à prévoir suivant l'adoption par le gouvernement du Québec du Décret 223-2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID 19;

CONSIDÉRANT que la signature de l'amendement tel que rédigé et autorisé en janvier 2020 n'a pas pu avoir lieu étant donné l'état d'urgence décrété en mars 2020 et la période de confinement qui a suivi;

CONSIDÉRANT que le CSSDM et *Cominar* ont convenu d'une révision au texte de l'amendement afin d'y inclure l'impact de la pandémie et des retards occasionnés par celle-ci sur l'occupation des locaux de la phase 4;

CONSIDÉRANT que le texte révisé fait état du changement de nom de la Commission scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT que le texte révisé modifie, au bénéfice du CSSDM, les clauses d'assurances;

Tel qu'il est PROPOSÉ par M. Marc Benoit et APPUYÉ par Mme Linda Cazale, il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la signature d'un amendement révisé à la convention d'usufruit avec le *Fonds de placement immobilier Cominar*, lequel est joint au présent rapport;
- 2° de MANDATER les signataires officiels du Centre de services scolaire de Montréal à signer l'amendement révisé à la convention d'usufruit avec le *Fonds de placement immobilier Cominar*.

12. Projet de résolution – décision de la personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au Code d'éthique et de déontologie et d'imposer une sanction – plainte 47-643-30 – année scolaire 2020-2021

Document déposé : CA-202101-24

Mme Kiléka Coulibaly propose le dépôt de ce rapport à la prochaine séance du Conseil d'administration.

La proposition de dépôt est appuyée par M. Jean-Pierre Gauvin.

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de REPORTER l'étude de cette proposition à la prochaine séance du Conseil d'administration.

13. Dépôt de la recommandation du Comité de vérification – rapport de surveillance et de revue du cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle au 30 juin 2020

Document déposé : Rapport CA-05-202101-04 en date du 20 janvier 2021 de Mme Lucie Painchaud concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le *Rapport de surveillance et de revue du cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle au 30 juin 2020* a été déposé pour fins d'analyse lors de la rencontre du comité de vérification tenue le 10 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que les membres ont pris connaissance de la documentation soumise;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le comité de vérification;

Tel qu'il est PROPOSÉ par M. Juien Le Maux et APPUYÉ par M. Étienne Lamy, il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le *Rapport de surveillance et de revue du cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle au 30 juin 2020.*

14. Direction générale – Bureau de l'audit interne, de l'éthique et des enquêtes – approbation du Rapport de surveillance et de revue du cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle au 30 juin 2020

Document déposé : Rapport CA-01-202101-08 en date du 21 octobre 2020 de Mme Iolanda Mantale Uzuru concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'afin de se conformer à la Section 4 de la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle*, point 6, alinéas 1°, 2°, 3°, 4° et 5°, chaque plan de gestion des risques doit faire l'objet d'un rapport de surveillance et de revue de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que ce rapport doit être approuvé par le dirigeant de l'organisme au plus tard quatre mois après la fin de l'année financière concernée;

CONSIDÉRANT le Rapport de surveillance et de revue du cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle au 30 juin 2020 déposé en annexe;

CONSIDÉRANT le dépôt du Rapport de surveillance et de revue du cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle au 30 juin 2020 au comité de vérification du 10 décembre 2020 pour fins d'analyse;

CONSIDÉRANT le dépôt à la séance ordinaire du Conseil d'administration du 27 janvier 2021 de la résolution du comité de vérification qui recommande d'approuver le *Rapport de surveillance et de revue du cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle au 30 juin 2020*;

Tel qu'il est PROPOSÉ par Annie Bourgeois et APPUYÉ par M. Julien Le Maux, il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le *Rapport de surveillance et de revue du cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle au 30 juin 2020.*

15. Service du secrétariat général – remboursement des dépenses de fonction et de civilités du directeur général pour les mois de novembre 2019 à janvier 2020

Document déposé : Rapport CA-202101-22 en date du 18 janvier 2021 de Mme Maude Leclerc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant les dépenses de fonction et de civilités du directeur général de novembre 2019 à janvier 2020;

CONSIDÉRANT l'article 139 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

CONSIDÉRANT les articles 16 à 18 de la *Politique sur les frais de fonction et de civilités* (P2010-1);

Tel qu'il est PROPOSÉ par Mme Linda Cazale et APPUYÉ par Mme Alisha Wissanji, il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER le remboursement des dépenses de fonction et de civilités du directeur général pour les mois de novembre 2019 à janvier 2020, telles qu'elles sont présentées dans le rapport déposé.

16. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'École des métiers du meuble de Montréal – année 2020-2021

Document déposé : Rapport CA-02-202101-08 en date du 18 janvier 2022 de M. Frédéric Corbeil concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la nomination d'une direction à l'École des métiers du meuble de Montréal;

CONSIDÉRANT la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal* concernant l'affichage des postes vacants;

CONSIDÉRANT l'article 84 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

CONSIDÉRANT le fait que le conseil d'établissement ne peut nous fournir les critères de sélection d'une direction d'établissement puisqu'il n'y a pas de conseil d'établissement à l'École des métiers du meuble de Montréal et ce, depuis quelques années;

Tel qu'il est PROPOSÉ par M. Étienne Lamy et APPUYÉ par Mme Isabelle Perreault, il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de NOMMER M. Luc Pouliot au poste de direction à l'École des métiers du meuble de Montréal, à compter du 1^{er} février 2021.

17. Direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire – institution du comité d'engagement pour la réussite des élèves

Document déposé : Rapport CA-06-202101-01 en date du 19 janvier 2021 de M. Jean Ouimet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les modifications apportées par la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, et plus particulièrement de l'entrée en vigueur des articles 193,6 et suivants de la *Loi sur l'instruction publique* (Loi) qui prévoient que le Centre de services scolaire (CSS) doit instituer un comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERE) formé d'au plus 18 membres, dont la direction du comité est confiée au directeur général ou à une personne qu'il désigne;

CONSIDÉRANT que ce comité a notamment pour mandat d'élaborer et de proposer au CSS un plan d'engagement vers la réussite, d'analyser les résultats des élèves et de formuler des recommandations sur l'application du plan d'engagement vers la réussite, de promouvoir, auprès des établissements, les pratiques éducatives, incluant celles en évaluation, issues de la recherche et liées aux orientations du plan d'engagement vers la réussite et de donner son avis au CSS sur toute question relative à la réussite des élèves;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.6 de la Loi, le CERE est composé de membres du personnel enseignant d'écoles et de centres, de membres du personnel professionnel non enseignant, de membres du personnel de soutien, de directions d'établissement où est dispensé de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire, de directions d'établissement de centre, d'un membre du personnel d'encadrement responsable des services éducatifs, d'un membre issu du milieu de la recherche en sciences de l'éducation;

CONSIDÉRANT qu'un des membres doit posséder une expérience de travail auprès d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

CONSIDÉRANT la volonté de la direction générale d'instituer un comité multidisciplinaire permettant la plus grande représentation possible des différents membres du personnel travaillant avec une population scolaire ayant des besoins très diversifiés en ce qui a trait à la réussite;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du CCG le 12 décembre 2020 à ce sujet;

CONSIDÉRANT que la direction générale souhaite qu'un des membres du CERE possède une expérience de travail avec des élèves de classes d'accueil;

CONSIDÉRANT que les membres du CERE entreront en fonction au courant du mois de février 2021;

Tel qu'il est PROPOSÉ par Mme Alisha Wissanji et APPUYÉ par M. Marc Benoit, il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'INSTITUER un comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERE), conformément aux articles 193.6 et suivants de la *Loi sur l'instruction publique*, composé de 18 membres et selon la composition suivante :

- le directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire, désigné par le directeur général pour le représenter,

- quatre membres du personnel enseignant d'une école de la formation générale des jeunes, représentant le primaire, le secondaire et les écoles offrant des services à des élèves handicapés,
 - un membre du personnel enseignant d'un centre d'éducation des adultes,
 - un membre du personnel enseignant d'un centre de formation professionnelle,
 - deux membres du personnel professionnel non enseignant provenant de corps d'emploi différents,
 - deux membres du personnel de soutien provenant de corps d'emploi différents,
 - un directeur d'une école où est dispensé de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire,
 - un directeur d'une école où est dispensé de l'enseignement secondaire,
 - un directeur d'un centre de formation professionnelle,
 - un directeur d'un centre d'éducation des adultes,
 - un directeur d'une école offrant des services à des élèves handicapés,
 - la directrice des Services pédagogiques,
 - un membre issu du milieu de la recherche en sciences de l'éducation;
- 2° de PRÉCISER, en plus du fait qu'un des membres doit posséder une expérience de travail auprès d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, qu'un des membres doit posséder une expérience de travail auprès d'élèves de classes d'accueil;
- 3° de DÉTERMINER que les mandats des membres seront de deux ans, mais que pour le premier mandat, la moitié des membres auront un mandat de trois ans afin d'assurer la stabilité du comité;
- 4° de DEMANDER au Service du secrétariat général de déposer à une prochaine séance du Conseil d'administration un rapport d'information faisant état du nom des membres du CERE.

* * * * *

Pour l'étude des points 18 à 22, Mme Mélisandre Shanks, M. Benoit Guilmain, Mme Kiléka Coulibaly et M. Julien Le Maux se retirent.

En l'absence de la présidente et du vice-président, M. Sylvain Caron est désigné par les membres pour assumer la présidence.

Il est ensuite proposé d'adopter en bloc les points 18 à 22 de l'ordre du jour.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

L'adoption des points 18 à 22 est proposée par M. Marc Benoit et appuyée par M. Jean-Pierre Gauvin.

* * * * *

18. Services pédagogiques – école Académie de Roberval – renouvellement du statut d'école établie aux fins d'un projet pédagogique particulier en vertu de l'article 240 de la LIP – période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2025

Document déposé : Rapport CA-11-202101-01 en date du 18 janvier 2021 de Mme Catherine Coutu concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, selon l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le Centre de services scolaire peut, à la demande d'un groupe de parents et après consultation du Comité de parents, avec l'approbation du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), aux conditions et pour la période que celui-ci détermine, établir une école aux fins d'un PPP;

CONSIDÉRANT que les parents et les enseignants de l'école désirent poursuivre le PPP de leur école;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) doit s'assurer d'offrir des services pour répondre aux attentes et aux besoins de toutes les catégories de population scolaire qui lui sont confiées;

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 193, 240 et 244 de la LIP, le Comité de parents et l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal doivent être consultés;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis dans le présent rapport;

CONSIDÉRANT que la direction générale adjointe concernée recommande l'autorisation du présent rapport;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Tel qu'il est PROPOSÉ par M. Marc Benoit et APPUYÉ par M. Jean-Pierre Gauvin, il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la réception du projet pédagogique particulier de l'école Académie de Roberval;
- 2° de TRANSMETTRE l'ensemble des documents par la direction des Services pédagogiques et le résultat de la consultation auprès de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal et du Comité de parents;
- 3° d'AUTORISER le renouvellement pour une période de 4 ans.

19. Services pédagogiques – école Face – renouvellement du statut d'école établie aux fins d'un projet pédagogique particulier en vertu de l'article 240 de la LIP – période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2025

Document déposé : Rapport CA-11-202101-02 en date du 18 janvier 2021
de Mme Catherine Coutu concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, selon l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le centre de services scolaire peut, à la demande d'un groupe de parents et après consultation du Comité de parents, avec l'approbation du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), aux conditions et pour la période que celui-ci détermine, établir une école aux fins d'un PPP;

CONSIDÉRANT que les parents et les enseignants de l'école désirent poursuivre le PPP de leur école;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) doit s'assurer d'offrir des services pour répondre aux attentes et aux besoins de toutes les catégories de population scolaire qui lui sont confiées;

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 193, 240 et 244 de la LIP, le Comité de parents et l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal doivent être consultés;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis dans le présent rapport;

CONSIDÉRANT que la direction générale adjointe concernée recommande l'autorisation du présent rapport;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Tel qu'il est PROPOSÉ par M. Marc Benoit et APPUYÉ par M. Jean-Pierre Gauvin, il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1^o d'AUTORISER la réception du projet pédagogique particulier de l'école Face;
- 2^o de TRANSMETTRE l'ensemble des documents par la direction des Services pédagogiques et le résultat de la consultation auprès de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal et du Comité de parents;
- 3^o d'AUTORISER le renouvellement pour une période de 4 ans.

20. Services pédagogiques – école Fernand-Seguin – renouvellement du statut d'école établie aux fins d'un projet pédagogique particulier en vertu de l'article 240 de la LIP – période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2025

Document déposé : Rapport CA-11-202101-03 en date du 18 janvier 2021
de Mme Catherine Coutu concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, selon l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le Centre de services scolaire peut, à la demande d'un groupe de parents et après consultation du Comité de parents, avec l'approbation du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), aux conditions et pour la période que celui-ci détermine, établir une école aux fins d'un PPP;

CONSIDÉRANT que les parents et les enseignants de l'école désirent poursuivre le PPP de leur école;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) doit s'assurer d'offrir des services pour répondre aux attentes et aux besoins de toutes les catégories de population scolaire qui lui sont confiées;

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 193, 240 et 244 de la LIP, le Comité de parents et l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal doivent être consultés;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis dans le présent rapport;

CONSIDÉRANT que la direction générale adjointe concernée recommande l'autorisation du présent rapport;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Tel qu'il est PROPOSÉ par M. Marc Benoit et APPUYÉ par M. Jean-Pierre Gauvin, il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la réception du projet pédagogique particulier de l'école Fernand-Seguin;
- 2° de TRANSMETTRE l'ensemble des documents par la direction des Services pédagogiques et le résultat de la consultation auprès de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal et du Comité de parents;
- 3° d'AUTORISER le renouvellement pour une période de 4 ans.

21. Services pédagogiques – école Le Plateau – renouvellement du statut d'école établie aux fins d'un projet pédagogique particulier en vertu de l'article 240 de la LIP – période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2025

Document déposé : Rapport CA-11202101-04 en date du 18 janvier 2021 de Mme Catherine Coutu concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, selon l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le Centre de services scolaire peut, à la demande d'un groupe de parents et après consultation du comité de parents, avec l'approbation du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), aux conditions et pour la période que celui-ci détermine, établir une école aux fins d'un PPP;

CONSIDÉRANT que les parents et les enseignants de l'école désirent poursuivre le PPP de leur école;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) doit s'assurer d'offrir des services pour répondre aux attentes et aux besoins de toutes les catégories de population scolaire qui lui sont confiées;

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 193, 240 et 244 de la LIP, le Comité de parents et l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal doivent être consultés;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis dans le présent rapport;

CONSIDÉRANT que la direction générale adjointe concernée recommande l'autorisation du présent rapport;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Tel qu'il est PROPOSÉ par M. Marc Benoit et APPUYÉ par M. Jean-Pierre Gauvin, il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la réception du projet pédagogique particulier de l'école Le Plateau;
- 2° de TRANSMETTRE l'ensemble des documents par la direction des Services pédagogiques et le résultat de la consultation auprès de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal et du Comité de parents;
- 3° d'AUTORISER le renouvellement pour une période de 4 ans.

22. Services pédagogiques – école Rose-des-Vents – renouvellement du statut d'école établie aux fins d'un projet pédagogique particulier en vertu de l'article 240 de la LIP – période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2025

Document déposé : Rapport CA-11-202101-05 en date du 18 janvier 2021 de Mme Catherine Coutu concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, selon l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le Centre de services scolaire peut, à la demande d'un groupe de parents et après consultation du comité de parents, avec l'approbation du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), aux conditions et pour la période que celui-ci détermine, établir une école aux fins d'un PPP;

CONSIDÉRANT que les parents et les enseignants de l'école désirent poursuivre le PPP de leur école;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) doit s'assurer d'offrir des services pour répondre aux attentes et aux besoins de toutes les catégories de population scolaire qui lui sont confiées;

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 193, 240 et 244 de la LIP, le Comité de parents et l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal doivent être consultés;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis dans le présent rapport;

CONSIDÉRANT que la direction générale adjointe concernée recommande l'autorisation du présent rapport;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Tel qu'il est PROPOSÉ par M. Marc Benoit et APPUYÉ par M. Jean-Pierre Gauvin, il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la réception du projet pédagogique particulier de l'école Rose-des-Vents;
- 2° de TRANSMETTRE l'ensemble des documents par la direction des Services pédagogiques et le résultat de la consultation auprès de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal et du Comité de parents;
- 3° d'AUTORISER le renouvellement pour une période de 4 ans.

23. Service des ressources matérielles – projets à soumettre dans le cadre de la mesure d'embellissement des cours d'école (50530) pour l'année 2020-2021

Document déposé : Rapport CA-33-202101-01 en date du 20 janvier 2021 de M. Éric Fleury concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la mesure Embellissement des cours d'école (50530) permet aux Centres de services scolaires d'obtenir un soutien financier du ministère de l'Éducation (MEQ) pour la réalisation de projets ayant pour but de stimuler la pratique de l'activité physique chez les jeunes dans un environnement plus sécuritaire;

CONSIDÉRANT la volonté du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) de soutenir ses établissements dans la mise en œuvre de projets de revitalisation des cours d'école;

CONSIDÉRANT les modalités de la mesure 50530, notamment en ce qui concerne l'approbation des projets et le financement de ceux-ci;

CONSIDÉRANT qu'un établissement souhaitant soumettre un projet de revitalisation de sa cour d'école doit être assuré que ce projet sera réalisé selon le montage financier convenu;

CONSIDÉRANT les projets d'embellissement envisagés cette année et les montages financiers proposés;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement ou le budget de l'école et que, par conséquent, il n'y aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM conditionnellement à l'approbation du MEQ;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du Conseil des commissaires relèvent provisoirement du Conseil d'administration;

Tel qu'il est PROPOSÉ par M. Marc Benoit et APPUYÉ par M. Etienne Lamy, il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à transmettre au MEQ les informations relatives au dépôt des projets d'embellissement des cours d'école pour l'année scolaire 2020-2021;
- 3° d'AUTORISER la mise en œuvre de chaque projet d'embellissement exposé dans le présent rapport, sous réserve de l'obtention d'une allocation de la mesure 50530 du MEQ et du respect du montage financier proposé.

24. Service des ressources matérielles – demande d'autorisation pour la signature d'un amendement au bail en faveur de l'organisme Maison Saint-Charles

Document déposé : Rapport CA-33-202101-03 en date du 17 décembre 2020 de Mme Marie-Laure Detroye concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la Maison Saint-Charles est un regroupement d'organismes ayant un bail signé pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT l'article 2.1 du bail;

CONSIDÉRANT qu'au 1^{er} décembre 2020, le locataire souhaite exercer cette clause pour la réduction de la superficie louée à compter du 1^{er} février 2021;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du Conseil des commissaires relèvent provisoirement du Conseil d'administration;

Tel qu'il est PROPOSÉ par Mme Linda Cazale et APPUYÉ par Mme Johanne Carmichael, il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER les représentants désignés du CSSDM à signer un amendement au bail en faveur de l'organisme Maison Saint-Charles, selon les conditions mentionnées dans le rapport.

25.

Service des ressources matérielles – autorisation de prolonger de 16 jours le bail pour la location de locaux au stade olympique afin de permettre à l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal (EMFM) de poursuivre la formation de préposés aux bénéficiaires

Document déposé : Rapport CA-33-202101-04 en date du 10 décembre 2020 de Mme Guylaine Cormier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la grande pénurie de main-d'œuvre dans le secteur des préposés aux bénéficiaires;

CONSIDÉRANT le souhait du premier ministre de former 10 000 nouveaux préposés aux bénéficiaires (AEP) le plus rapidement possible;

CONSIDÉRANT que suite à la signature d'un bail avec la Régie des installations olympiques, l'EMFM a dispensé la formation en installant des laboratoires éphémères au stade olympique qui devaient être libérés pour le 3 février 2021;

CONSIDÉRANT que le début de la dernière cohorte a été décalé du 7 décembre 2020 au 18 janvier 2021;

CONSIDÉRANT qu'afin de poursuivre de manière intensive la formation de préposé aux bénéficiaires AEP et de répondre à la demande ministérielle, le locateur a accepté de prolonger le bail de 16 jours aux mêmes conditions, soit jusqu'au 19 février 2021;

CONSIDÉRANT que certaines dépenses en lien avec la location d'espace seront soumises au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) dans le cadre de la mesure 30145 pour l'année 2020-2021;

CONSIDÉRANT qu'à défaut d'obtenir la totalité du financement requis de la part du MEQ, le financement devra être assumé par le budget de l'école;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget de l'école et par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT l'article 154a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs en vigueur au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du Conseil des commissaires relèvent provisoirement du Conseil d'administration;

Tel qu'il est PROPOSÉ par M. Julien Le Maux et APPUYÉ par M. Marc Benoit, il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;

- 2° de MANDATER le Service des ressources matérielles et le Bureau des affaires juridiques pour préparer une entente de prolongation du bail pour de l'espace requis pour la formation des préposés aux bénéficiaires (AEP) au Stade olympique de Montréal;
- 3° d'AUTORISER les représentants désignés du CSSDM à signer l'entente de prolongation du bail approuvé par le Bureau des affaires juridiques liant le CSSDM et la Régie des installations olympiques;
- 4° d'AUTORISER la direction générale adjointe, en collaboration avec le Service des ressources financières et le Service de ressources matérielles, pour faire des demandes de financement auprès du ministère de l'éducation du Québec (MEQ), dans le cadre de la mesure 30145 (Location d'immeubles).

26. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du Règlement R2011-1 :

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT que certains rapports soumis au directeur général pour décision ont été inscrits après la séance du Conseil d'administration du 16 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que le directeur général a autorisé le rapport suivant depuis cette date, étant donné son importance;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° de RECEVOIR le rapport de décision suivante prise par le directeur général, en application de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* :
 - a) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Sophie-Barat – année 2020-2021

Document déposé : Rapport CA-02-202101-07 en date du 14 janvier 2021 de M. Benoît Thomas concernant le sujet en référence

- 1° de NOMMER Mme Sabine Posso au poste de direction à l'école Sophie-Barat à compter du 19 janvier 2021.

27. Rapports d'information :

- a) INF-CA-2020-03-A Service du secrétariat général – informations au Conseil d'administration concernant les rapports autorisés par le directeur général dans le cadre de la délégation de pouvoirs transitoire
- b) CA-01-202012-06 Direction générale – répartition du solde de la mesure 30391

- c) CA-31-202101-01 Service des ressources financières – analyse des résultats financiers par la direction de l'exercice terminé le 30 juin 2020 (non auditée)
- d) INF-CA-2021-04-A Dépôt pour information du Sommaire du plan d'audit de performance en gestion budgétaire
- e) INF-CA-2021-05 Analyse quant à la validité de la proposition déposée lors de la séance du Conseil d'administration du 16 décembre 2020, laquelle vise à instituer un comité ad hoc « afin de coordonner la démarche devant mener à la nomination d'un directeur général ou d'une directrice générale »

28. Rubrique du représentant au CGTSIM

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

29. Plan de relève de la direction générale

M. Jean-Pierre Gauvin propose le retrait de ce point.

Cette proposition est appuyée par M. Benoit Guilmain.

Il est unanimement **RÉSOLU** de retirer ce point à l'ordre du jour de la présente séance et de celles à venir.

30. Divers

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

31. Levée de la séance

La séance est levée à 21 h 38.

Secrétariat général – 2 mars 2021